Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

En novembre, les conditions météorologiques ont évolué par rapport aux mois précédents, avec l'apparition de conditions hivernales favorisant l'augmentation des polluants primaires. Cependant, aucune alerte de « vigilance pollution de l'air » n'a été déclenchée dans cette zone au cours de ce mois.

Particules en suspension (PM10)

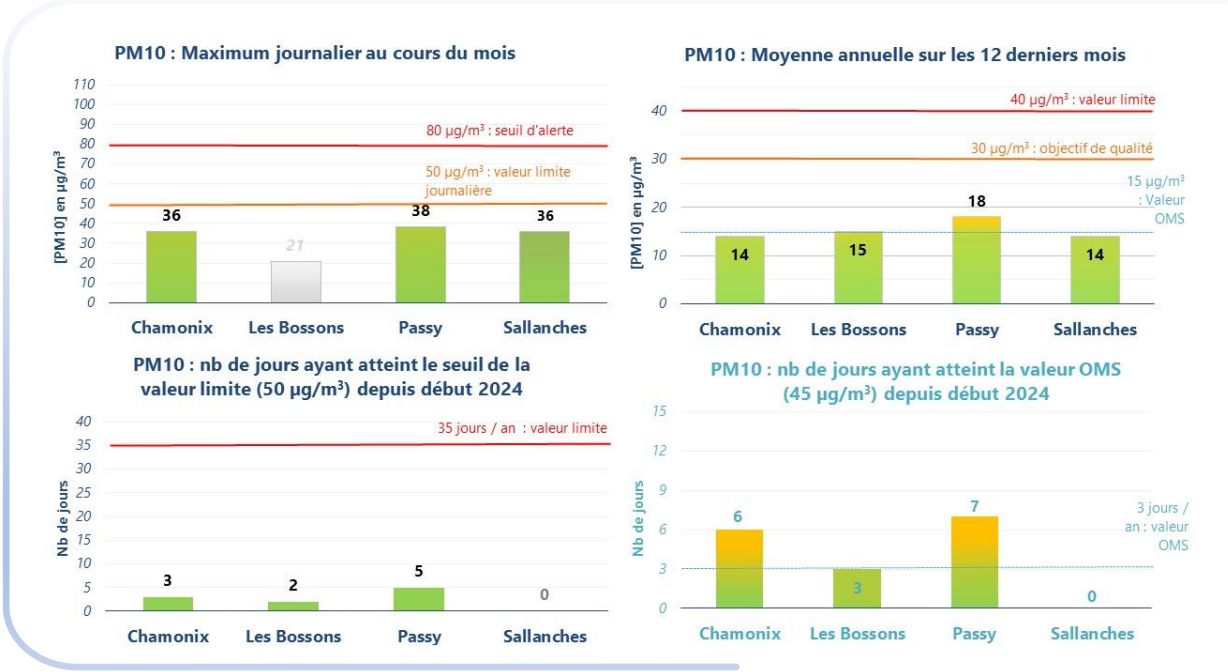

NB : suite à un problème technique entrainant une perte des données, les statistiques du mois de novembre pour Les Bossons ne sont pas validées (représentées en gris) et affichées à titre indicatif.

Les particules fines sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles. Les sources sont d'origines multiples, rejets directs dans l'atmosphère (secteur résidentiel et tertiaire, industrie, transport, chantier, agriculture…), ou indirectes (remise en suspension, transport longue distance, transformation chimique, …).

Les particules ont des effets nuisibles sur la santé et ***l'exposition chronique contribue à augmenter le risque*** *de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires.*

L'impact des conditions météorologiques d'une année à l'autre est très marqué sur les niveaux de particules en raison de la chimie atmosphérique et des phénomènes de transfert inter-régionaux.

Situation vis-à-vis de la réglementation

En novembre, les concentrations maximales journalières des ***particules PM10*** *ont augmenté par rapport à octobre sur l'ensemble des sites de mesure. Pour autant, la valeur limite journalière de 50 µg/m³, correspondant à une* ***exposition « aigue » des personnes****, n'a pas été dépassée au cours de ce mois.*

*La moyenne glissante sur les 12 derniers mois, représentative de l'****exposition « chronique » aux particules****, demeure inférieure à la valeur limite de 40 µg/m³ et à l'objectif de qualité de 30 µg/m³, tant en milieu urbain qu'à proximité des axes routiers.*

Néanmoins, cette moyenne excède la recommandation annuelle de l'Organisation Mondiale de la Santé (15 µg/m³ en moyenne annuelle) sur le site de Passy, atteignant 18 µg/m³.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes – 3, allée des Sorbiers – 69500 BRON
Tél : 09 72 26 48 90 – Fax : 09 72 15 65 64 – E-mail : contact@atmo-aura.fr

*Concernant la **valeur seuil journalière recommandée par l'OMS** (45 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an), elle est déjà franchie sur les sites de Chamonix et de Passy, et juste atteinte depuis juin sur le site « Les Bossons ».*

Particules en suspension (PM2.5)

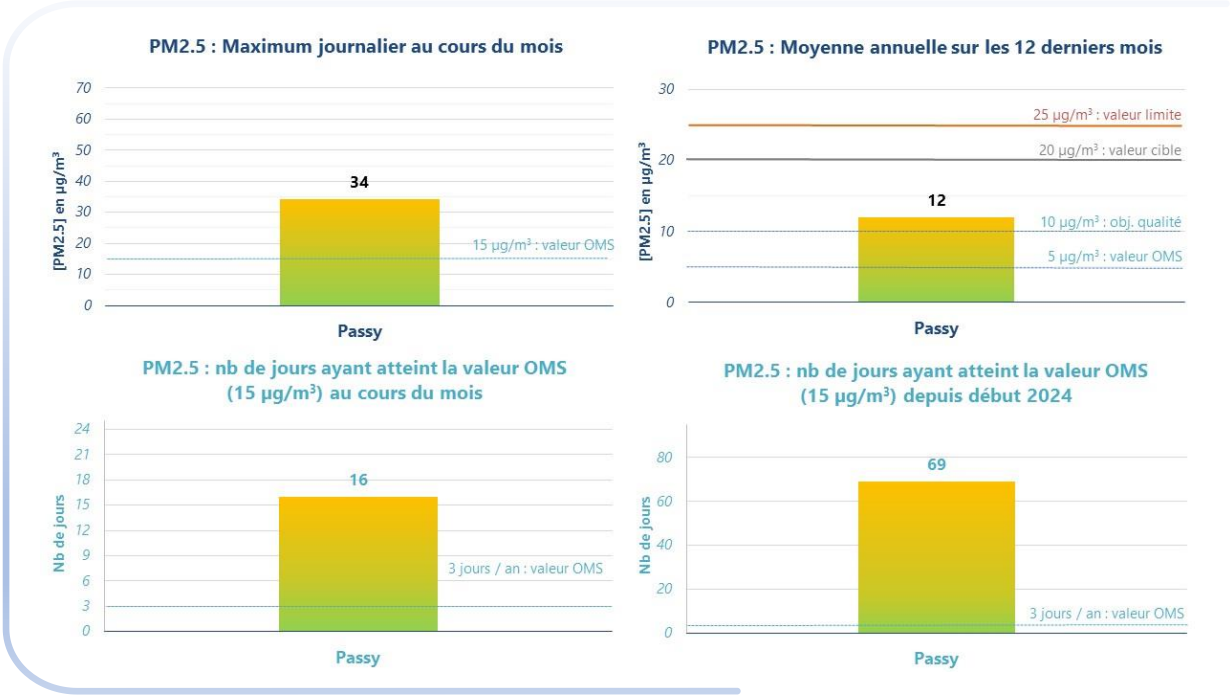

*L'exposition aux particules fines PM2.5 est **un enjeu important en termes de santé publique**. Les concentrations les plus élevées sont majoritairement relevées dans le cœur dense de l'agglomération ou au voisinage des grands axes de circulation.*

Situation vis-à-vis de la réglementation

*La valeur limite en PM2,5 (25 µg/m³ en moyenne annuelle), associée à **l'exposition « chronique » des personnes,** est toujours respectée tout comme la nouvelle valeur limite (au 01/01/2020) inscrite dans la directive 2008 mais non encore transcrite en droit français (fixée à 20 µg/m³).*

*Cependant, **l'objectif de qualité préconisé pour protéger la santé** (10 µg/m³) est dépassé sur le site de Passy (calculé à titre indicatif sur les 12 derniers mois au lieu de l'année civile). La tendance est similaire à celle observée en situation de fond des principales agglomérations de Savoie ou de Haute-Savoie.*

*Concernant les **seuils de référence de l'OMS**, la valeur en moyenne annuelle recommandée (5 µg/m³) est dépassée, à l'instar de la valeur seuil journalière (15 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an), franchie avec 69 dépassements constatés depuis le début de l'année 2024.*

*Le **niveau maximum journalier** relevé au cours du mois est de 34 µg/m³, en hausse en comparaison du mois précédent.*

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes – 3, allée des Sorbiers – 69500 BRON
Tél : 09 72 26 48 90 – Fax : 09 72 15 65 64 – E-mail : contact@atmo-aura.fr

Dioxyde d'azote (NO_2)

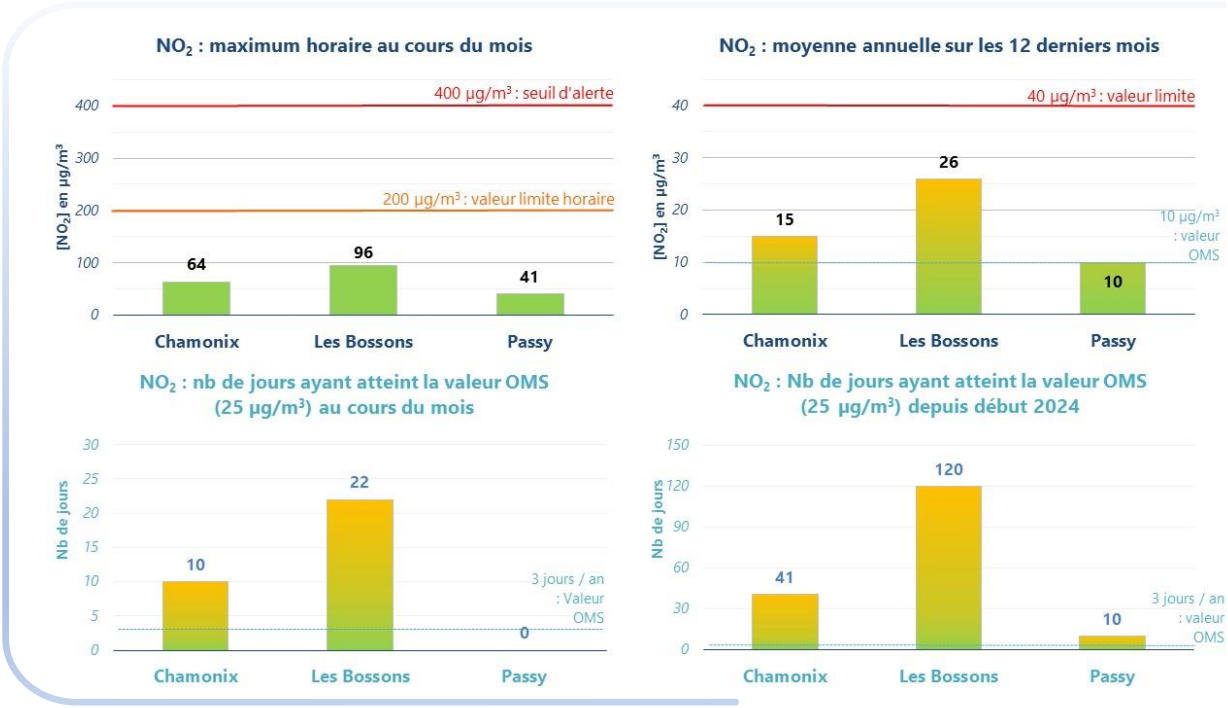

*Le dioxyde d'azote (NO_2), **indicateur en grande majorité des activités de transport routier**, est **en baisse régulière** depuis de nombreuses années. La baisse s'explique en grande partie par le renouvèlement du parc roulant ; d'autres paramètres interviennent également ponctuellement dans l'évolution des concentrations : la variation de l'intensité du trafic et l'évolution des conditions météorologiques.*

*En effet, les niveaux présentent **un fort contraste entre la situation de proximité et de fond**. De ce fait, au voisinage des axes routiers, les niveaux peuvent être jusqu'à 2 à 3 fois supérieurs à ceux relevés hors influence directe de ces voies.*

*Le dioxyde d'azote reste ainsi **une problématique au voisinage des grands axes** avec des niveaux pouvant dépasser la valeur limite annuelle (40 µg/m³) ou ponctuellement le seuil de la valeur limite horaire (200 µg/m³).*

Situation vis-à-vis de la réglementation

*En comparaison avec le mois d'octobre, les **maxima horaires de dioxyde d'azote** sont en hausse sur l'ensemble des sites : ils passent de 49 à 64 µg/m³ à Chamonix, de 80 à 96 µg/m³ sur le site « Les Bossons » et de 27 à 41 µg/m³ à Passy.*

*La valeur limite horaire de 200 µg/m³, à ne pas dépasser plus de 18 fois par an, synonyme d'**exposition « aigue »**, n'a pas été franchie depuis plus de 5 ans. Le dernier dépassement a été relevé le 21 février 2019 sur le site « Les Bossons ».*

*Le site « Les Bossons », situé en proximité des axes de circulation, reste le plus soumis à l'**exposition chronique** au dioxyde d'azote, avec une moyenne sur les 12 derniers mois de 26 µg/m³, en dessous de la valeur limite annuelle de 40 µg/m³.*

*Concernant les **valeurs préconisées par l'OMS**, la valeur en moyenne annuelle de 10 µg/m³ est dépassée sur l'ensemble des sites (calculée à titre indicatif sur les 12 derniers mois au lieu de l'année civile). De même, la valeur seuil journalière de 25 µg/m³, à ne pas dépasser plus de 3 jours par an, a déjà été franchie depuis le début de l'année 2024.*

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes – 3, allée des Sorbiers – 69500 BRON
Tél : 09 72 26 48 90 – Fax : 09 72 15 65 64 – E-mail : contact@atmo-aura.fr

Liens pratiques

Bienvenue sur notre site Internet !
https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/

Toutes les publications
https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications

Indices et normes
https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/indices-et-normes

Bulletins mensuels liés au suivi de la qualité de l'air en proximité de l'A43 en Maurienne
https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bulletins-mensuels-lies-au-suivi-de-la-qualite-de-lair-en-proximite-de-la43-en

Pour nous contacter

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes – Observatoire de la Qualité de l'air
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr